



Revue de Civilisation Contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale  
EUROPES / AMÉRIQUES  
<http://www.univ-brest.fr/amnis/>

*Militantisme féministe et pouvoir politique : parcours de deux  
parlementaires féministes belges  
(1945-1960)*

**Catherine Jacques**

Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles

Belgique

[Jacques.Catherine@belgacom.net](mailto:Jacques.Catherine@belgacom.net)

Si les femmes belges obtiennent l'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir en 1920 – 1921 (loi des 15 novembre 1920, 19 février 1921 et 15 octobre 1921), par contre elles doivent attendre 1948 pour pouvoir voter aux élections générales. Durant l'entre-deux-guerres, cette éligibilité accordée aux femmes alors que l'électorat est masculin demeure symbolique : seules six femmes siégeront au Parlement, mais jamais plus de deux en même temps. Trois femmes sont élues directement à la Chambre des représentants, en revanche au Sénat seules siègent des sénatrices cooptées<sup>1</sup>. Cette cooptation symbolise en quelque sorte l'expertise féminine... et la place congrue qui lui est réservée. Le premier Parlement de l'après Seconde Guerre mondiale compte cinq femmes. Par la suite, leur nombre n'augmente guère : leur pourcentage passe de 2,9% du total des parlementaires en 1946 à 3,3% en 1961 et retombe en 1965 à 2,5% avec seulement 9 femmes élues<sup>2</sup>. Mais ces scores décevants sont atténués par l'entrée au Parlement de féministes célèbres. En 1946, pour la première fois, une militante féministe, avérée et déclarée, Georgette Ciselet, est cooptée par le parti libéral au Sénat. Deux ans plus tard, elle est rejointe par la socialiste Jeanne-Emile Vandervelde (qui est élue). Toutes deux siègent au Parlement durant près de 15 ans. Par la suite - jusque dans les années 1980 – plus aucune mandataire politique ne sera liée aux mouvements féministes, à l'exception d'une seule qui ne siègera que deux ans. Usant pleinement de leur initiative parlementaire, Georgette Ciselet et Jeanne Vandervelde obtiennent en moins de dix ans des avancées significatives en matière de droits des femmes, évolution impensable dans les années trente.

---

<sup>1</sup> La révision constitutionnelle de 1921 introduit la catégorie des sénateurs cooptés, directement désignés par leur parti au prorata des résultats obtenus. Il s'agit donc d'élus indirects.

<sup>2</sup> Sur ces questions : Gubin, Eliane, Van Molle, Leen, *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998.

A la lueur de ces deux parcours, l'article interroge la nature et le sens à donner à ce double engagement féministe et politique. Il pose également la question des réseaux, des liens et des relais multiformes nécessaires dans une société démocratique pour qu'un groupe de pression puisse faire aboutir son programme revendicatif. Par quels moyens les militantes peuvent-elles faire avancer leurs revendications ? Quels sont les leviers qu'elles peuvent actionner ? Comment utiliser au mieux de leurs intérêts les mouvements existants ? C'est là, pour l'étude du militantisme, un point fondamental qui revient à déterminer le « capital social » que des militantes peuvent mobiliser en faveur de leur cause. Dans le cas des féministes, cette démarche est d'autant plus décisive qu'elles sont très minoritaires dans la société : sans ces relais, il est clair qu'elles auraient eu bien des difficultés à se faire entendre. L'analyse de ces stratégies politiques mises au service d'enjeux féministes est le fil rouge de l'article.

### **Tous les chemins mènent au féminisme**

Lorsque l'on interroge le fondement de l'engagement féministe, l'envie vient inmanquablement, de paraphraser Simone de Beauvoir : on ne naît pas féministe, on le devient, par la force des choses, par les aléas de la vie et des injustices. A l'instar de tout engagement, qu'il soit politique ou social, c'est un regard différent porté sur le monde, un caractère moins passif que la moyenne qui détermine cette conversion au militantisme. Pour la plupart, c'est également une forme de don de soi et de volonté d'œuvrer pour améliorer la vie des femmes sur fond d'idéalisme : contribuer à terme au bonheur de l'ensemble de l'humanité.

Néanmoins, l'engagement féministe, à la différence des autres, touche au plus intime de l'être. Ce sont les inégalités qui jalonnent la vie des femmes aussi bien au niveau de la sphère publique que privée qui fonde cette prise de conscience. Les chemins qui mènent au féminisme sont donc multiples, singuliers et complexes. Les trajectoires individuelles, le militantisme et l'action féministe se déclinent selon des modes propres : les parcours choisis, celui de Georgette Ciselet et de Jeanne Beeckman<sup>3</sup> (future M<sup>me</sup> Vandervelde) illustrent cette diversité.

Georgette Ciselet et Jeanne Vandervelde-Beeckman sont deux personnalités centrales du mouvement féministe belge. Toutes deux se retrouvent après la Seconde Guerre sur les bancs du Sénat, représentant des partis différents (Ciselet est libérale, Jeanne Vandervelde socialiste). Leur action conjointe permet néanmoins d'inscrire dans la législation un nombre significatif de revendications féministes. Pourtant, si elles appartiennent à des générations assez proches, leur engagement féministe se développe selon des logiques personnelles.

Georgette Ciselet naît dans la bourgeoisie industrielle anversoise en 1900. Diplômée en droit de l'Université libre de Bruxelles en 1923, elle s'inscrit au tableau de l'ordre des avocats le 1<sup>er</sup> octobre 1926. Brillante avocate, elle épouse en 1929 un confrère, Henri Wagener, plus connu comme écrivain sous le nom de plume d'Henri Soumagne. Elle est unanimement reconnue : chacun souligne sa prestance, son élégance, sa distinction ; elle impressionne par son éloquence et la rigueur de ses propos, qualifiés souvent, comme il se doit, de « virils » !

Diplômée également de l'Université libre de Bruxelles, Jeanne Beeckman a débuté ses études de médecine en 1908. Son milieu semble la prédestiner, plus que Georgette Ciselet, au féminisme : sa mère, Lily Beeckman-Pousset (1868-1945) est une militante

---

<sup>3</sup> Se reporter pour la biographie de Georgette Ciselet et Jeanne Beeckmans : Jacques, Catherine, *Nouvelle Biographie Nationale*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t.8, 2005, pp. 62-65 et pp. 25-27.

de la première heure. Issue d'un milieu progressiste, Lily Pousset est l'une des premières femmes journalistes en Belgique à être engagée dans un quotidien. Très sensible à la question sociale, elle a participé à la création de la Société belge pour l'amélioration du sort de la femme (1897)<sup>4</sup>. Mais le militantisme de la mère agit à contre emploi chez la fille : dans un article autobiographique rédigé en 1929, Jeanne Beekman rappelle combien elle était irritée par le discours victimaire du féminisme, qu'elle repousse totalement. Son expérience de jeune médecin, chargée de soigner des blessés à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles durant la guerre, puis sa pratique médicale quotidienne forgent d'abord ses convictions socialistes, d'où découle pour elle, presque naturellement, un engagement féministe : « Je suis devenue socialiste pour la seule raison que je suis médecin [...] Je suis socialiste [...] donc féministe »<sup>5</sup>.

Au plan personnel, Jeanne Beeckman, qui a déjà vécu l'expérience difficile du divorce de ses parents, se sépare assez vite de son premier mari, le médecin Jean Thysebaert, et épouse en secondes noces à Paris le 30 octobre 1927, le « patron » du Parti ouvrier belge (POB), Emile Vandervelde, également divorcé de Lala Speyer. Près de 25 ans les séparent : Emile Vandervelde est âgé de plus de 60 ans et se trouve au faîte d'une longue carrière politique. Il préside aux destinées du POB<sup>6</sup>. Ce mariage ne manque pas d'alimenter des ragots de toute nature<sup>7</sup>. Par la suite, Jeanne Vandervelde fait régulièrement l'objet d'attaques dans la presse : c'est une femme indépendante, à la forte personnalité, dont le parcours dérange. Médecin, féministe, militante pacifiste et antifasciste, elle s'implique aussi dans la vie politique aux côtés de son mari et n'hésite pas à bousculer son entourage et les journalistes par un verbe haut en couleurs et des propos souvent caustiques. Prise à parti par l'éditorialiste du périodique *Le Rouge et le Noir*, elle revendique dans un droit de réponse, son indépendance financière et sa dignité de femme :

*J'ai toujours gagné ma vie par mon travail comme médecin, trouvant cette attitude conforme à mes opinions sur le travail des femmes, gage de l'indépendance et de la dignité de leur vie.*<sup>8</sup>

Elle assimile son engagement féministe à l'avènement « d'une société démocratique basée sur la reconnaissance des droits de l'homme...[où] aucune discrimination de sexe, de race ou de religion ne peut-être maintenue »<sup>9</sup>.

Inversement, rien, dans l'existence de Georgette Ciselet, ne semble l'orienter vers le féminisme... sauf peut-être ses études de droit, qui ont sans aucun doute joué un rôle dans sa prise de conscience de la subordination des femmes. Sa conversion découle de la découverte des inégalités entre les sexes induites par le mariage, choquantes au regard des évolutions sociales à une époque où le mariage reste toujours la « mission providentielle » proposée à la majorité des jeunes filles. Ne reniant pas l'idée que le mariage demeure la première destinée des jeunes filles, elle estime que le combat féministe est une manière de concilier, voire de sublimer, au sens psychanalytique du

<sup>4</sup> Gubin, Eliane, Jacques, Catherine, Piette, Valérie, Puissant, Jean (dir.), *Dictionnaire des femmes belges. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Racine, 2006, pp. 463-464.

<sup>5</sup> Brouillon d'une interview de Jeanne Vandervelde par Hélène François, juin 1935 : IEV, F. J. Vandervelde, boîte 6.

<sup>6</sup> Gubin, Eliane, Jacques, Catherine, Piette, Valérie, Puissant, Jean (dir.), *op.cit.*, pp. 40-43. ; Sur Emile Vandervelde (1866-1938) : Polaski, Janet., *Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1988, pp. 344-354. et *Emile Vandervelde, le patron*, Bruxelles, Labor, 1995.

<sup>7</sup> IEV : Fonds Jeanne Vandervelde, boîte 1.

<sup>8</sup> Projet de droit de réponse. Lettre de Jeanne Vandervelde à Pierre Fontaine, Bruxelles, 5 février 1937 : I.E.V., F. J. Vandervelde, boîte 7.

<sup>9</sup> Erve, D., « Eves de notre temps », *Le Soir illustré*, mars 1954.

terme, une équation insoluble à première vue : accepter de se marier tout en sachant que l'on perd l'ensemble de ses droits sur le plan civil.

Dès la fin des années 1920, Ciselet participe aux côtés d'une autre grande féministe belge, Louise de Craene-Van Duuren, très introduite dans les milieux libres penseurs et maçonniques, à la mise sur pied d'une section belge de l'Open Door International (1929) qui défend un féminisme radical et une égalité stricte entre hommes et femmes : « Le féminisme veut », selon Georgette Ciselet, « que la femme ait, dans le mariage comme dans le célibat, une personnalité civile complète, égale à celle de l'homme »<sup>10</sup>.

Séparées par des existences différentes, Georgette Ciselet et Jeanne Beeckman appartiennent, néanmoins, l'une et l'autre à cette nouvelle génération de féministes, universitaires et diplômées de l'Université libre de Bruxelles. Cette jeune génération d'intellectuelles régénère le mouvement féministe belge durant l'entre-deux-guerres et lui imprime un nouvel essor et un nouveau visage. Disposant d'une formation plus complète mais étant aussi mues par d'autres aspirations, notamment sur le plan professionnel, elles formulent de nouvelles revendications, et sont porteuses d'un autre projet de vie et de société où les femmes n'ont plus ni la même place, ni le même rôle que les générations de féministes qui les ont précédées. En toute logique, Ciselet et Beeckman adhèrent à la Fédération belge des femmes universitaires (FBFU), créée en 1921<sup>11</sup>.

Parallèlement, Ciselet milite au parti libéral dès 1925. Elle est surtout active au sein de la Fédération nationale des femmes libérales où elle fréquente d'autres féministes, comme Jane Brigode et Marthe Boël. C'est d'ailleurs cette dernière qui l'introduit au sein du Conseil National des Femmes Belges, de même que Jeanne Beeckman. La carrière politique de Georgette Ciselet ne débute réellement qu'au lendemain de la Seconde Guerre et s'inscrit dans le prolongement de son engagement féministe, qui mise sur l'exercice du suffrage complet pour permettre aux femmes d'obtenir leur émancipation complète.

Cette prise de position nettement suffragiste est une des caractéristiques de cette nouvelle génération féministe. Sur ce point, le mouvement antérieur était resté hésitant et réservé, convaincu qu'il fallait d'abord agir sur les mœurs qui, à terme, modifieront les lois. Les inégalités économiques et civiques qui touchent les femmes apparaissent comme nettement plus fondamentales pour les féministes d'avant 1914 que le droit de vote. La position de Ciselet se situe à l'opposé de ce raisonnement : elle est convaincue, en dépit de leur éligibilité symbolique acquise en 1920-21, que

*les parlementaires féminins ne pourront exercer de réelle influence et apporter une aide efficace aux femmes que lorsqu'elles sentiront derrière elles tout un corps d'électrices, ou mieux encore, tout un parti féminin.*<sup>12</sup>

En 1946, elle se présente comme candidate à la Chambre sur la liste libérale mais n'obtient que peu de voix. Une autre féministe bien connue, Jane Brigode s'est présentée comme candidate libérale au Sénat et son score est tout aussi médiocre. Pourtant, le parti libéral décide de coopter Georgette Ciselet (et non Jane Brigode). Ce choix peut paraître étonnant : Ciselet n'a aucune expérience d'élue politique alors que Jane Brigode a assuré durant tout l'entre-deux-guerres des charges de mandataire communale à Forest et qu'elle a dirigé le parti libéral dans la clandestinité pendant la

---

<sup>10</sup> Ciselet, Georgette, *La femme, ses droits, ses devoirs et ses revendications. Esquisse de la situation légale de la femme en Belgique et à l'étranger*, Bruxelles, L'églantine, 1930, p.202.

<sup>11</sup> Di Tillio, Viviane, « La Fédération belge des femmes universitaires. Naissance et essor (1921-1940) », *Sextant*, n°9, 1998, pp. 83-113

<sup>12</sup> Ciselet, Georgette, *op.cit.*, p. 173.

Seconde Guerre ! Mais le parti mise visiblement sur une femme d'une autre génération, dotée d'une formation universitaire (ce qui n'est pas le cas de Jane Brigode), jouissant de la reconnaissance de ses pairs au sein des milieux juridiques, composés de nombreux hommes politiques. Georgette Ciselet devient ainsi la première femme libérale à siéger au Parlement. Elle y demeure de 1946 à 1961. Durant cette période, elle dépose plusieurs propositions de lois relatives aux droits et devoirs respectifs des époux (qui aboutissent partiellement en avril 1958 et abolissent la puissance maritale), des propositions concernant également l'accès des femmes à la magistrature (loi adoptée le 21 février 1948), relatives au contrat de mariage, à l'accès des femmes au notariat (adoptée le 1<sup>er</sup> mars 1950), aux enfants adultérins (adoptée le 10 février 1958), au délai de viduité imposé aux femmes souhaitant se remarier (adoptée le 30 juin 1960)<sup>13</sup>.

Son activité ne se limite pas à la Belgique. Sur le plan international, elle représente la Belgique à la Commission de la condition de la femme de l'ONU aux sessions de 1956 et 1957. Sachant qu'elle est membre du CNFB affilié au Conseil international des femmes (CIF) dont l'un des buts principaux est d'exercer un lobby auprès de l'ONU pour défendre les droits des femmes, sachant également qu'elle est membre depuis l'entre-deux-guerres de l'Alliance internationale des Femmes qui exerce le même type de lobby auprès des instances internationales, on mesure mieux quel a pu être son rôle sur le plan international.

Ciselet incarne donc un féminisme efficace, qui utilise au mieux les voix légales institutionnelles qui s'offrent à elle. C'est un exemple étonnant d'optimisation et d'instrumentalisation d'une position politique mise au service de l'amélioration du droit des femmes en Belgique. Il est intéressant de noter qu'elle n'est élue directement qu'une seule fois, les autres mandats sont obtenus par cooptation, donc par la volonté de son parti. Mais en 1961, le parti libéral, qui vient d'être réformé dans un sens pluraliste, estime n'avoir plus besoin d'elle. Ni réélue, ni cooptée, Ciselet, alors âgée de 61 ans, en conçoit une certaine amertume.

Jeanne Beeckman, quant à elle, est active au sein du mouvement féministe radical. Lorsqu'en 1934, la nouvelle présidente du CNFB, Marthe Boël, lui propose l'une des vice-présidences du Conseil, elle cherche à apporter du sang neuf à cette association féministe plongée dans une profonde léthargie depuis la fin de la Première Guerre.

A la différence de Georgette Ciselet, Jeanne Beeckman est une « personnalité » dans le monde politique et social belge, surtout par son mariage avec Emile Vandervelde en 1927. Emile Vandervelde dirige les destinées du POB depuis de nombreuses années et Jeanne adhère à ce parti à la fin des années 1920. Toujours aux côtés de son époux, elle jouit déjà d'une grande notoriété dans les milieux politiques avant même d'avoir entamé une carrière personnelle qui ne débutera réellement qu'après le décès de son mari (1938).

Parallèlement à son engagement féministe et politique, elle est aussi active à la Ligue belge des droits de l'homme dont elle est la secrétaire dès 1920. Elle est active dans l'aide aux victimes de l'Allemagne nazie et aux victimes de la guerre civile espagnole. Dans un ouvrage publié avec Emile Vandervelde, intitulé *Ce que nous avons vu en Espagne*, paru à la fin des années trente, elle décrit les horreurs commises par l'armée franquiste. Son engagement en faveur des droits des femmes s'inscrit dans un engagement plus large en faveur des droits humains. Comme en témoigne le président de la Ligue belge des droits de l'homme lors de son oraison funèbre :

---

<sup>13</sup> Jacques, Catherine., « Georgette Ciselet », *Nouvelle biographie nationale...*, pp. 62-65.

*Elle avait compris qu'il n'est pas de vraie démocratie, qu'il n'est pas pour l'homme de vie digne d'être vécue si les droits inaliénables de l'homme : politique, individuels, sociaux, économiques et culturels ne sont pas scrupuleusement respectés et si sa dignité est méconnue.*<sup>14</sup>

En ce sens, Jeanne Beekman se différencie de Georgette Ciselet, qui a circonscrit son combat en faveur des femmes. Cette différence correspond à des sensibilités politiques autres, et représente deux conceptions de l'engagement féministe. Son L'engagement féministe. Celui de Beekman se double d'une fibre sociale plus affirmée que chez Ciselet. Elle est attentive à la lutte contre la prostitution, elle collabore à de nombreuses propositions de lois sur le repos des femmes après l'accouchement et sur l'assurance maternité.

### **La rencontre providentielle de deux féministes au Sénat**

Malgré leurs différences, un idéal les rassemble : œuvrer à l'émancipation féminine. Ciselet et Jeanne Vandervelde se retrouvent pratiquement durant les mêmes périodes dans l'hémicycle : Jeanne Vandervelde devient sénatrice socialiste effective dès 1948 et le reste jusqu'à son décès en 1963. Son élection en 1948 est saluée par des féministes qui, tout en la félicitant, lui rappelle ses engagements féministes antérieurs : « Vous saurez certainement défendre au Sénat les droits des femmes avec le sérieux d'une pionnière du féminisme, même si elle est, comme vous le dites, assise entre deux chaises »<sup>15</sup>.

Que ce soit Georgette Ciselet ou Jeanne Beekman, toutes deux restent toujours intimement liées aux mouvements féministes et sur les bancs du Sénat, leur solidarité féministe transcende leur opposition politique. Lors des discussions houleuses sur l'abolition de l'art. 213 (la puissance maritale) du code civil, Jeanne Beekman salue au nom du groupe socialiste, « l'activité déployée depuis tant d'année par Mme Ciselet pour défendre le principe de l'égalité des femmes, notamment sur le terrain juridique et dans le mariage »<sup>16</sup>.

Toutes deux proches d'une des associations féministes parmi les plus radicales en Belgique, *la Porte Ouverte*, elles doivent évidemment « composer » pour concilier leurs convictions et les positions de leur parti respectif. En 1949, Georgette Ciselet avoue à une féministe qu'elle a « dû faire », en sa « qualité de sénateur et de présidente des Femmes libérales, une réserve sur deux points : les mesures dites de protection et le chômage »<sup>17</sup>.

En dehors du Parlement, Jeanne Vandervelde joue également un rôle important dans l'accès des idées féministes dans la mouvance de gauche. Dès 1939, elle préside la section bruxelloise des Femmes prévoyantes socialistes. Au lendemain de la Seconde Guerre, Jeanne Beekman-Vandervelde est une personnalité au sein du parti socialiste et son attitude ambivalente à l'égard des féministes fait en quelque sorte contrepoids à celle d'une autre socialiste réputée, Isabelle Blume qui, elle, prend officiellement ses distances avec le féminisme. Pour cette dernière, l'action des femmes doit partir des

---

<sup>14</sup> *Bulletin d'information de la Ligue belge pour la défense des droits de l'homme des droits de l'homme*, n°13, février/juin, 1963.

<sup>15</sup> Carhif : Fonds Groupement belge de la Porte ouverte, Lettre de Adèle Hauwel à Jeanne Vandervelde, 31, juillet 1948.

<sup>16</sup> *Annales parlementaires*, Sénat, session 1956-1957, n°346.

<sup>17</sup> Carhif, Fonds Adèle Hauwel, lettre de Georgette Ciselet à Adèle Hauwel, 22 octobre 1949.

associations de travailleurs et des syndicats et non plus des associations féministes, dont le rôle est terminé.<sup>18</sup>

Si Jeanne Vandervelde se défend d'adhérer entièrement aux préceptes des féministes radicales (en Belgique pour l'essentiel les associations affiliées à l'Open Door International), son engagement en est très proche, comme le lui fait remarquer avec humour une féministe : « je me demande parfois pourquoi vous nous dites toujours que vous êtes presque Open Door au lieu de nous dire que vous l'êtes tout à fait ? »<sup>19</sup>.

## Conclusions

Si bien des éléments les différencient, Georgette Ciselet et Jeanne Beeckman ont en commun d'avoir mené de front une carrière professionnelle, un engagement féministe, une vie de couple et des mandats politiques.

Deux temps se distinguent également dans leur parcours de militantes féministes : un premier durant l'entre-deux-guerres où elles élaborent et construisent leur « cahier de revendications » en faveur de l'émancipation féminine et de l'amélioration des conditions de vie des femmes, qu'elles nourrissent par leur expérience de militante féministe ; un second après la seconde guerre où elles expérimentent l'initiative parlementaire au profit de leurs convictions féministes.

Grâce à leur carrière politique respective, le mouvement féministe belge prend une nouvelle dimension au sein de la société belge des années 1950. Souvent qualifié de mondain et tiède par l'historiographie traditionnelle, ce féminisme est pourtant d'une remarquable efficacité. Car il a su utiliser, optimiser les moyens qui s'offraient à lui. Il a opté pour une stratégie, en accord avec les possibilités, offertes par la société de son temps. Sur de nombreux points, cette stratégie a été payante, grâce à l'action persévérante d'une rare finesse et intelligence, de femmes comme Georgette Ciselet et Jeanne Beeckman. Ces deux femmes suscitent d'ailleurs, à l'époque, une fierté légitime dans le mouvement féministe qui se sent « enfin » reconnu dans sa dimension politique. Pour de nombreuses militantes, Ciselet sera un symbole de réussite féminine et féministe.

En dernier lieu, il convient de se poser la question de l'accès au pouvoir et de la relation entre pouvoir et féminisme. Ces deux femmes ont représenté et ont permis aux associations féministes neutres d'exercer un pouvoir sur la scène publique et politique. Ce type de parcours ne se reproduira plus avant de nombreuses années, à l'exception de la libérale Marguerite Jadot, mais dont la présence effective au Parlement est brève (1965 à 1968).

Les résultats engrangés par le féminisme reposent donc sur la combinaison de deux types de stratégies, portées par une minorité agissante (de militantes féministes) qui pratique l'entrisme au sein des partis politiques et influence leur programme. Puis, dans un second temps, qui obtient des mandats politiques dans le but de faire appliquer des réformes en faveur des droits des femmes. L'arrivée de ces deux femmes au Parlement ouvre donc une brèche dans le bastion du pouvoir politique masculin mais force est de constater que cette brèche se referme sur elles. Après le décès inopiné de Jeanne Beeckman lors d'un voyage en 1963 et la non-reconduction du mandat de Georgette Ciselet en 1961, le mouvement féministe belge perd ses relais « directs » et « officiels »

---

<sup>18</sup> Carhif, Fonds Adèle Hauwel, Conférence d'Isabelle Blume, donnée au GBPO : « Ne devons-nous pas changer nos méthodes ? », 30 juin 1945.

<sup>19</sup> Carhif, Fonds Groupement belge de la porte ouverte, Lettre d'Adèle Hauwel à Jeanne Vandervelde, 31, juillet 1948.

au Parlement. Il est à nouveau contraint d'emprunter des voies parallèles et de traverser, d'organiser une nouvelle forme de lobbying et de prendre un nouveau visage.